



Contribution des mécanismes endogènes dans le règlement des conflits communautaires entre autochtones attiés et allogènes malinkés dans le village de Moape dans le département d'Adzopé

Contribution of Endogenous Mechanisms in the Settlement of Community Conflicts Between Attie Indigenous People and Malinke Allogenes in The Village of Moape in the Department of Adzope

Komenan Raphael Ya

Yatté Roch Cédric Assamoi

Casimir Bahoueli

Article history:

Submitted: March 4, 2025

Revised: March 28, 2025

Accepted: April 7, 2025

Keywords:

Endogenous, allochthonous, allogeneic, autochthonous mechanism, conflict

Mots clés :

Mécanisme endogène, allochtone, allogène, autochtone, conflit

Abstract

In August 2006, the village of Moapé (Sous-préfecture of Adzopé) was shaken by the discovery of the body of a young Attié native near an allogeneic neighborhood. Despite attempts by the gendarmerie and traditional authorities to ease tensions, some residents organized a punitive expedition against the allogeneic community, accused of being responsible. Within a day, the traditional tribunal issued a drastic sanction: the banishment of this community for thirty years. This case highlights the limitations of endogenous mechanisms of social regulation, which, while essential for social cohesion, may lack objectivity in conflict resolution. The case analysis, based on phenomenology and historicity, questions the effectiveness and impartiality of these traditional systems in addressing community tensions. This study illustrates the fragility of local balances and the need for a fairer and more inclusive framework to manage inter-community disputes.

Résumé

En août 2006, le village de Moapé (Sous-préfecture d'Adzopé) est secoué par la découverte du corps d'un jeune autochtone Attié près d'un quartier allogène. Malgré les tentatives de la gendarmerie et de la chefferie traditionnelle pour calmer les tensions, des habitants organisent une expédition punitive contre la communauté allogène, accusée d'être responsable. En une journée, le tribunal traditionnel prononce une sanction radicale : le bannissement de cette communauté pour trente ans. Cette affaire met en lumière les limites des mécanismes endogènes de régulation sociale, qui, bien qu'indispensables à la cohésion sociale, peuvent manquer d'objectivité dans le traitement des conflits. L'analyse du cas, basée sur la phénoménologie et l'historicité, questionne l'efficacité et l'impartialité de ces systèmes traditionnels face aux tensions communautaires. Cette étude illustre la fragilité des équilibres locaux et la nécessité d'un cadre plus juste et inclusif pour gérer les différends intercommunautaires.

Uirtus © 2025

This is an open access article under CC BY 4.0 license

Corresponding author:

Komenan Raphael Ya

Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

E-mail : yaraphaelkom@yahoo.fr

Introduction

« Viens qu'on vive ensemble est égal à viens qu'on fasse palabre, » telle était l'affirmation d'un chef coutumier originaire du nord de la Côte d'Ivoire du nom de Koroba Fama lors d'une assemblée, plus précisément, dans l'aire culturelle Sénoufo. Cette phrase a laissé tout le monde perplexe et stupéfait, mais son sens allait au-delà de ce qui était initialement compris. En effet, la substance de ce proverbe laisse entendre que vivre ensemble est la capacité pour les communautés à trouver des solutions au conflit qui vont naître de cette cohabitation.

C'est au nom de ce principe de vie que les guerres et les luttes pour le pouvoir ont façonné les frontières, influencé les cultures et déterminé le cours de l'histoire. Chaque époque a vu ses propres batailles et révolutions, qui ont souvent conduit à des changements majeurs dans les structures sociales, politiques et économiques. La capacité des êtres humains à se battre pour des idéaux, des ressources ou des territoires a toujours été une force motrice derrière de nombreuses transformations historiques. Ainsi, malgré la violence et la destruction qu'ils apportent, les conflits demeurent de véritables catalyseurs de progrès, poussant les sociétés à innover et à être résilients afin de pouvoir prospérer. Cependant, même si les conflits contribuent très souvent à la dynamique de la civilisation humaine, ils n'ont pas toujours eu des effets positifs.

Nombreuses guerres et luttes ont causé d'énormes destructions, des pertes en vies humaines considérables et des souffrances laissant apparaître de grosses et profondes cicatrices dans les sociétés affectées. La violence, les déplacements forcés et les crises humanitaires sont quelques-unes de ces conséquences dévastatrices qui plongent le monde et plus particulièrement l'Afrique, dans le désarroi. Selon une étude du Centre d'Études Stratégiques de l'Afrique en 2023 (2), plus de 40 millions de personnes ont été déplacées par les conflits en Afrique en 2024, soit plus du double du chiffre de 2016. Ces conflits, pour la plupart, sont souvent alimentés par divers facteurs, tels que les tensions ethniques, les rivalités politiques, les luttes pour le contrôle des ressources naturelles et les interférences extérieures. Ces éléments créent un climat de méfiance rendant difficile l'établissement de la paix et de la stabilité.

Pour surmonter ces différents obstacles afin d'atteindre une paix durable et d'engager l'Afrique sur la voie de la stabilité, diverses initiatives sont

entreprises à travers le monde. Parmi celles-ci, le congrès international sur « La paix dans l'esprit des hommes » tenu à Yamoussoukro en 1989, la Charte de la Renaissance culturelle africaine, de la campagne Make Peace Happen et de l'Agenda 2023 et le symposium international sur les mécanismes endogènes de prévention, de gestion et de résolution des conflits de 2018 à Abidjan parrainé par l'UNESCO constituent des références de ces initiatives mondiales en faveur de la paix et de la solidarité internationale. L'objectif global de ces initiatives est de capitaliser les sources d'inspiration et le potentiel des ressources culturelles, naturelles et humaines du continent africain avec une attention particulière sur l'intégration des mécanismes endogènes de résolution des conflits.

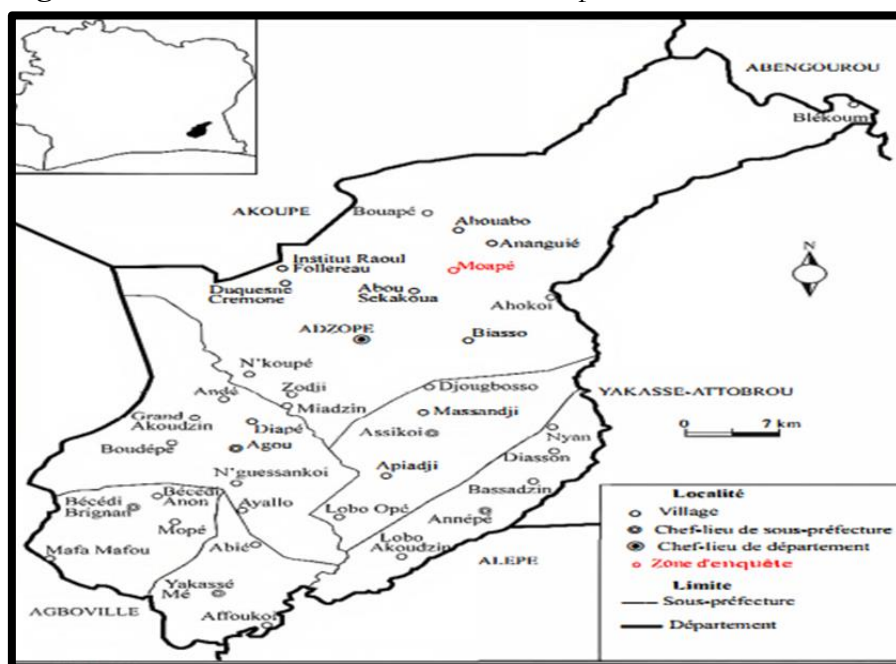
Le recours à cet ensemble des pratiques, institutions et normes traditionnelles propres à une communauté, utilisées pour prévenir, gérer et résoudre les conflits locaux en s'appuyant sur les valeurs culturelles, les règles coutumières et les acteurs sociaux reconnus que sont chefs traditionnels fait, de plus en plus, l'objet de recherches et les travaux de Bagayoko et Koné (60), Mlan (16) et Ya et Seydou (14) en sont la parfaite illustration. Dans la pratique, comment ces mécanismes concourent-ils à la recherche la paix dans les sociétés traditionnelles africaines ? Une des réponses se trouve certainement dans la résolution du conflit entre les autochtones Attié et les allogènes Malinké et Burkinabé à Moapé, un village situé dans la Sous-Préfecture d'Adzopé dans la région de la Mé en Côte d'Ivoire.

1. Méthodologie

1.1. Etude de terrain

La présente étude a été menée dans le village de Moapé. Situé dans le sud-est de la Côte d'Ivoire, Moapé se trouve dans la sous-préfecture d'Adzopé, dans la région de la Mé. Le village et ses deux campements que sont Manfoudji et Abronkwa abrite une population de 9549 habitants (RGPH 2021). L'activité économique prédominante dans la région est l'agriculture avec comme spéculation, le binôme café-cacao, l'hévéa, la banane et le manioc. En outre, l'élevage et la pêche jouent un rôle significatif, suivis du commerce et des ressources minières, telles que les carrières de sable et de gravier de rivière.

Figure 1 : Carte de la Sous-Préfecture d'Adzopé



Source : Comité National de Télédétection et d'Information Géographique en 2013

1.2. Méthode de collecte de données

Dans le cadre de cette étude, la méthode d'échantillonnage aléatoire et non probabiliste, plus précisément, l'échantillonnage accidentel a été privilégié. Le choix de la taille de cet échantillon s'est appuyé sur les résultats du Recensement Général de Population et de l'Habitat de l'Institut National de la Statistique (RGPH-INS) de 2021. Pour ce faire, l'étude se base sur un niveau de confiance de 95% pour avoir une marge d'erreur de 7%, afin que le choix de la taille soit acceptable et que les individus de la population mère concernés soient supposés avoir les mêmes caractéristiques.

La taille de l'échantillon a donc été obtenue en s'appuyant sur la formule de Françoise LAFONT (2) qui se présente comme suite $n = z^2 \times p(1 - p) / m^2$ avec n comme la taille de l'échantillon, z = valeur correspondant au niveau de confiance souhaité selon la loi normale centrée réduite, p = proportion estimée de la population présentant la caractéristique étudiée. Si cette proportion est inconnue, on utilise généralement $p = 0,5$ et m marge

d'erreur tolérée, exprimée en proportion. De cette formule, l'échantillon si dessous a été tiré.

Tableau 1 : Échantillon d'enquête

Communauté Genre	Autochtone	Allogène	Allochtone	Mixte	Total
Masculin	121	14	6	00	141
Féminin	46	8	1	00	55
Total	167	22	7	00	196

Source : Tableau réalisé à partir des données de l'enquête de Mai 2024. 196 individus ont donc été sélectionnés et un questionnaire a été administré à ces 196 sujets qui ont tous répondu aux questions et retourné les fiches d'enquête, soit un taux de réponse de 100 %. Pour le choix des individus, la sélection au hasard a été privilégiée.

1.3. Analyse de données

Les réponses collectées à partir du questionnaire des données recueillies ont été analysées à l'aide du logiciel Excel pour faire les statistiques et les graphiques, et NVivo pour l'analyse qualitative des données. Ce logiciel d'analyse de données non structurées et qualitatives a permis de garantir la validité et la fiabilité des résultats de cette étude. Pour la bonne maîtrise de ces résultats, les théories de la phénoménologie et de l'historicisme ont été convoquées.

La théorie de la régulation sociale a permis de décrire et de comprendre le vécu des populations autochtones et les allogènes de Moapé et montrer que toute société fonctionne à coups dérèglages entre les différentes dimensions de la vie sociale, de l'économie, de la politique, de la culture, mais aussi de réglages entre l'intégration et l'exclusion, entre la contribution et la rétribution de chacun : c'est au travers de ces réglages que se construisent les notions de justice et d'équité (De Terssac 1). Quant à l'historicité, elle a aidé à établir le contexte historique dans lequel le conflit social s'est produit dans le village de Moapé, de comprendre les changements socio-culturels en les replaçant dans leur contexte historique spécifique au sein de la communauté villageoise autochtone Attié. Elle a également conduit à l'analyse et à la saisine

des événements passés, des structures sociales et des idées qui ont façonné dans le passé, l'histoire du village de Moapé.

2. Résultats

Les résultats de l'étude mettent en exergue, les origines du conflit dans le village de Moapé, ses facteurs déclenchants, ses impacts sur la vie communautaire et les moyens déployés pour sa résolution.

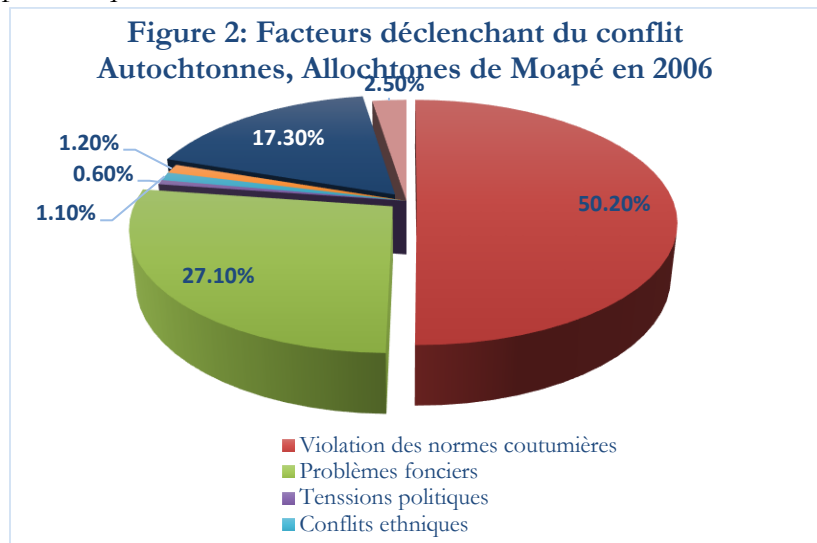
2.1. Origine du conflit dans le village de Moape

Le village de Moapé, situé à 7 km d'Adzopé au Sud-Est de la Côte d'Ivoire, abrite la communauté autochtone appelée Attié. Avant même l'indépendance de la Côte d'Ivoire le 7 août 1960, ce village abritait des communautés allogènes et allochtones venant d'autres régions de la Côte d'Ivoire et des pays voisins. Il a été rapporté par (Nanan Yopo Yapi Felix), doyen des notables du village que : « *Pendant longtemps, l'harmonie et la cohabitation pacifique ont prévalu au sein de la communauté villageoise. Tout le monde vivait en paix jusqu'à ce qu'un événement tragique survienne et vienne rompre les liens sacrés établis depuis des années par nos ancêtres* ». Le 30 août 2006, le corps sans vie d'un jeune autochtone Attié est retrouvé dans un puits près du quartier allogène Malinké, appelé Dioulakro, après plusieurs jours de recherche. Cette découverte suscite des soupçons au sein de la communauté Attié, qui poursuit ses investigations. Elles mènent à une chambre où des traces de sang abondantes sont découvertes, rappelant un abattoir ou un lieu de sacrifice. Sous le choc, la communauté Attié organise une expédition punitive contre les allogènes, les accusant d'être responsables du drame. A la suite de cette expédition, ce sont « *soixante habitations et une mosquée incendiées et plus de 100 familles d'allogènes déplacées et de nombreux pillages de vivres et de non-vivres* » (ONUCI, 7^{ème} Rapport sur les droits de l'homme, 14) qui ont été enregistrés.

Malgré les interventions des autorités préfectorales et de l'ONUCI, les populations autochtones ont refusé la réintégration de la communauté accusée, estimant que le moment n'était pas propice pour dialoguer avec ceux qu'elles considéraient comme responsables du meurtre. Toutefois, les expulsés étaient autorisés à venir travailler dans le village, à condition de résider en dehors de celui-ci

2.2. Les facteurs déclencheurs du conflit

Plusieurs facteurs sont à la base du déclenchement du conflit de Moapé. L'enquête de terrain a révélé les facteurs suivants :



Source : Diagramme réalisé par des données de l'enquête effectuée en Mai 2024

Comme il apparaît, les enquêtés estiment que le non-respect des traditions du village ne saurait être négociable et accepté pour quelques raisons que ce soit. Ce manque de respect « *vis-à-vis de nos ancêtres ne saurait être accepté pour rien au monde* » selon le chef Achi M., un des responsables de la jeunesse du village pour qui, « *en versant le sang d'un fils du village, les allogènes venaient de signer leur acte de départ* ». En effet, « *avoir l'impression que ces pratiques culturelles et ces traditions sont ignorées, méprisées ou activement sabotées par les communautés de migrants a ravivé en nous, un sentiment de mécontentement et d'injustice* », renchérit une jeune fille d'une vingtaine d'année, membre d'une association féminine du village. La violation donc de ces principes est perçue comme une attaque directe contre l'identité de la communauté Attié de Moapé et plus de 50% des enquêtés pensent ainsi.

Les tensions foncières (évoquées par 28 % des enquêtés) et les menaces sécuritaires (18 %) ont exacerbé le conflit, aggravant la frustration des autochtones Attié après la découverte du corps dans le puits. Bien que ces tensions aient été auparavant contenues par la chefferie traditionnelle, elles ont nourri la violence de l'expédition punitive. Cette crise a profondément

déstabilisé la vie du village, compromettant son équilibre social, économique et politique. Autrefois cosmopolite et marqué par des mariages mixtes, le village a perdu sa cohésion, entraînant l'expulsion de la communauté Malinké. À ce jour, aucune mosquée n'a été reconstruite pour les musulmans des autres groupes ethniques.

Face à ce climat de rupture, la recherche de solutions à la crise constitue un défi majeur pour les mécanismes de résolution des conflits, appelés à restaurer la paix et à reconstruire un cadre de coexistence harmonieuse.

2.3. Les impacts des mécanismes de résolution des conflits sur le cas du village de Moapé

La recherche de solution au conflit de Moapé a fait appel, aussi bien, aux mécanismes exogènes qu'à l'approche endogène.

2.3.1. La contribution des mécanismes exogènes ou modernes au règlement du conflit

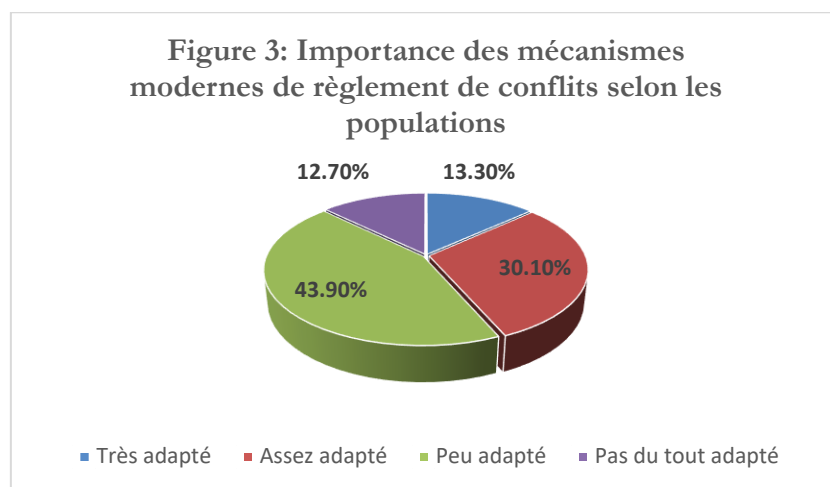
Dans le but de rétablir les liens entre les communautés du village de Moapé et de réintégrer les allogènes Malinké, plusieurs mécanismes exogènes ont été déclenchés. Ainsi, au début de la crise, le Corps préfectoral s'est mis en branle pour d'abord, calmer les ardeurs et ramener le calme avant d'entamer des négociations afin de trouver une issue à la crise. L'ampleur de la situation a interpellé la Mission spéciale de l'ONUCI qui a, également, mis en mission ses équipes en charge de ces questions.

Ces différentes interventions ont eu pour résultat de calmer les ardeurs et apaiser les tensions. Le calme revenu, plusieurs séances de travail se sont succédé. Malgré ces différentes interventions, la population autochtone Attié est restée sur sa position, refusant le retour des allogènes Malinké dans le village. Selon l'ancien Chef Nanan BOUET Séka Richard, qui était alors Président des Jeunes du village en ce temps, « les chefs traditionnels ont décidé d'accepter la réintégration de la communauté malinké. Seulement, celle-ci ne pourra, à nouveau, séjourner dans le village qu'après trente (30) ans d'absence, conformément à notre coutume ».

Devant ce résultat, l'efficacité des mécanismes modernes déployés pour la résolution du conflit de Moapé reste mitigée. En effet, seulement 13,3% des enquêtés ont jugé ces mécanismes modernes « Très adapté » dans

la résolution du conflit de Moapé, 43,9% les considèrent comme « Assez adapté », 30,1% les qualifient de « Peu adapté » et 12,7% de « Pas du tout adapté ».

L'échec des mécanismes modernes dans le règlement de ce conflit peut être attribué à sa déconnection des pratiques sociales et culturelles locales. Ainsi, la justice moderne est perçue par les communautés comme imposée de l'extérieur et éloignée de la vie quotidienne des populations rurales. Elle ne prend pas souvent en compte les subtilités locales et le caractère multidimensionnel du conflit impliquant non seulement des questions de terre ou de ressources, mais aussi, des enjeux de pouvoir et les rapports de force locaux qui sous-tendent ces conflits locaux. C'est pourquoi, nous convenons avec Baché (2020) que le plus souvent, ces conflits sont influencés par les contextes, les circonstances et les rapports de force dans la communauté (Baché, Abdoul, Fougou, et Mbarkoutou 29). C'est pourquoi, les populations n'ont souvent pas confiance dans ces institutions étatiques, perçues comme éloignées et inefficaces. Cette méfiance peut être exacerbée par des expériences passées de corruption ou de lenteur administrative, ce qui pousse les communautés à se tourner vers des solutions informelles et coutumières.



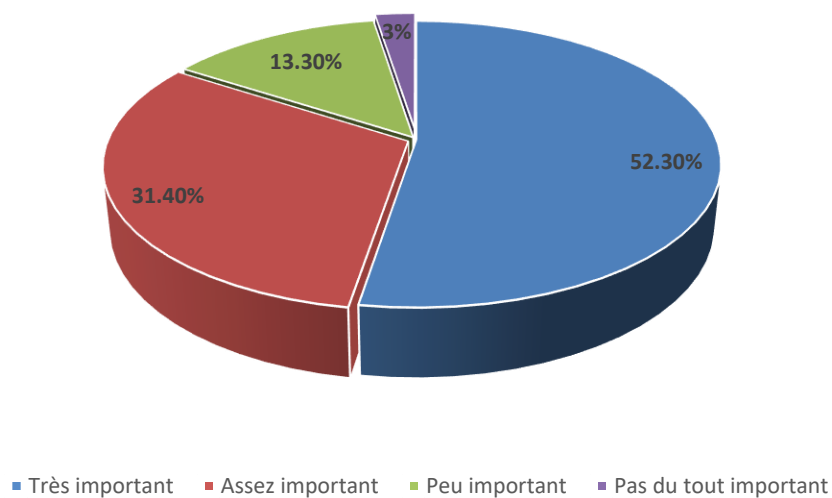
Source : Diagramme réalisé à partir des données de l'enquête effectuée en Mai 2024

2.3.2. Les impacts des mécanismes traditionnels ou endogènes sur le conflit

Après le déclenchement de l'expédition punitive, qui a entraîné la destruction des biens de la communauté Malinké à Moapé, la chefferie traditionnelle est intervenue pour apaiser les jeunes et rétablir l'ordre dans le village. Des réunions publiques ont suivi pour chercher une solution interne au conflit, comme l'a souligné YAPO S., un chef de famille et membre de la notabilité du village. Ces rencontres, complétées par l'intervention des autorités étatiques, ont conduit à la décision d'expulser les Malinkés, conformément à la tradition orale, formalisée dans la décision écrite N°001/CH/18/02/2024 du chef du village de Moapé (Sous-préfecture d'Adzopé). Ce document, composé de cinq chapitres et vingt articles, détaille les coutumes et l'organisation du village. L'article 9 spécifie que les menaces de mort sont interdites et énumère les sanctions : pour un autochtone, la sanction est symbolique avec un caractère dissuasif et expose le contrevenant dans son patrimoine. Elle est composée d'un bœuf, d'un mouton, d'un carton de liqueur et deux plaquettes d'œufs (article 9.1) ; pour un allogène ou un étranger, la sanction est une expulsion du village (article 9.2). La durée de l'expulsion est laissée à l'appréciation de la chefferie, selon la gravité de l'acte.

Bien que fondée sur l'autorité coutumière, cette décision reste un outil essentiel pour la gestion des conflits à Moapé et ancré dans les valeurs culturelles de la communauté Attié. Ainsi, plus de 49% des enquêtés estiment qu'ils sont « *tout à fait satisfait* », 40,3% le trouvent « *plutôt satisfait* », 2% pensent qu'il « *n'est pas du tout satisfait* » et 7,7% optent pour « *plutôt pas satisfait* ». Au cours de cette étude, les enquêtés ont exprimé, également, à plus de 52%, leur attachement « *Très important* » et à 31% « *Assez important* » au mécanisme traditionnel de règlement des conflits dans leur village. Seuls 3% pensent qu'il n'est « *Pas du tout important* » et 13% « *Peu important* ».

Figure 4: Importance des mécanismes traditionnels de règlement de conflits selon les populations



Source : Diagramme réalisé à partir des données de l'enquête effectuée en Mai 2024

L'enquête a permis également de constater que la communauté villageoise autochtone a une confiance en sa chefferie traditionnelle et aux mécanismes utilisés pour maintenir la paix et la sécurité dans le village. Bien qu'il puisse y avoir parfois des failles, les décisions des autorités coutumières sont acceptées par une frange importante de la population.

Tableau 2: Confiance de la population envers les autorités traditionnelles

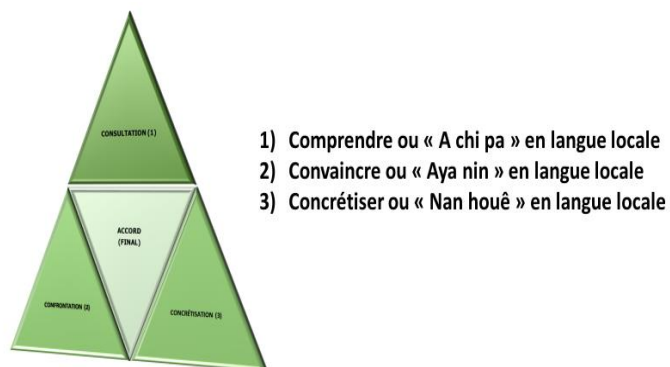
CONFIANCE AUX AUTORITES TRADITIONNELLES	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	1	0,5%
Pas du tout confiance	9	4,6%
Juste un peu confiance	29	14,8%
Partiellement confiance	64	32,7%
Beaucoup confiance	93	47,4%
TOTAL OBS.	196	100%

Source : Tableau réalisé à partir des données de l'enquête effectuée en Mai 2024

2.4. Discussion des Résultats

La méthodologie du règlement des conflits à Moapé est structurée autour de quatre axes calqués sur la méthode de négociation des trois C (Bellenger 90). Celle-ci est conçue comme la recherche permanente d'un arrangement acceptable par tous les protagonistes.

Figure 5 : Schéma de méthode de négociation 3C Comprendre, Convaincre, Concrétiser



Source : Réalisé à partir des données de la présente étude

Elle consiste à convaincre l'adversaire à tout prix afin d'éviter la confrontation physique. Ainsi, lorsque le conflit est déclenché, la population informe la chefferie traditionnelle par tous moyens. Celle-ci convoque le

comité de gestion des conflits composé des chefs des grandes familles, des notables, du président de la jeunesse et la présidente des femmes du village. Les protagonistes sont alors invités sur la place publique du village pour entamer la première étape des négociations.

- **Consultation ou « A chi pa » en langue locale**

Chez les Attié de Moapé, l'étape de la concertation dans le cadre de la recherche de la paix consiste à recueillir des informations de tous genres, de prendre des avis et des opinions auprès de toutes les personnes susceptibles d'éclairer l'auditoire sur le déroulement du conflit ainsi que les attitudes, des uns et des autres, lors du déroulement du conflit. Elle se déroule pour la plupart dans un cadre privé avec des personnes dignes de confiance. Cette première étape de la procédure est très importante car comme le souligne Monsieur SEKA, un des sages du village *la « A dzé a chi pa » permet en réalité d'avoir les vraies informations sur le conflit. Les personnes interrogées étant rassurées sur la confidentialité de leurs propos et de leur identité, se laissent aller et donnent les vraies informations.* Ces personnes interrogées, si elles le souhaitent, ne prendront pas la parole en public et si elles sont citées comme des témoins, elles peuvent refuser de donner leur témoignage sur la place publique. Cette phase permet aux sages d'avoir un avis sur le sujet avant la grande rencontre publique.

- **Confrontation ou « Aya nin » en langue locale**

C'est une rencontre collective qui se tient sur la place publique du village. Elle regroupe d'une part, l'ensemble des acteurs aux conflits et d'autres part, la population du village et le comité des sages. L'objectif ici est de trouver une solution concertée du différend par la recherche de la vérité plutôt que de condamner une ou l'autre des parties. C'est pourquoi, la consultation populaire est privilégiée contrairement à la phase « un » du processus. Les débats ont lieu en public et pour se rassurer que les uns et les autres diront la vérité, rien que la vérité, ceux-ci sont amenés, quelques fois, à prononcer des propos sacrés en guise de serment en ces termes : (*« Min tcho Dzeu kon bin yi min beu djou bé élé nawé »* qui signifient « Je jure devant nos ancêtres que je ne vais dire que la vérité. » Les discussions qui s'en suivent sont une forme de coopération pour tous les acteurs, car, lorsque les mécanismes traditionnels sont mobilisés, l'objectif poursuivi est avant tout de préserver l'intérêt du groupe ou de la communauté et non pas de promouvoir ou de défendre des

droits individuels (Bagayoko et Koné 14). C'est pourquoi, nous convenons avec Jean-Eudes Beuret citant Denis Bourque (2008) qu'il s'agit d'un processus collectif de coordination basé sur une mise en relation structurée et durable entre des acteurs sociaux autonomes qui acceptent de partager de l'information, de discuter de problèmes ou d'enjeux spécifiques (par problématique ou par territoire) afin d'obtenir un compromis acceptable par tous et préserver l'harmonie sociale (Beuret 85). Cependant, la volonté de trouver une issue heureuse et non-violente au conflit n'exclut pas l'expression de la vérité.

- **Concrétisation ou « Nan houê » en langue locale**

Dans la phase de concrétisation ou « Nan houê » en langue locale, la chefferie traditionnelle doit prendre une décision concrète à laquelle, les protagonistes et le village doivent s'en tenir. La décision est inspirée par la prise en compte de toutes les propositions faites lors de la deuxième phase. Celle-ci est basée sur la recherche de compromis et peut être formulée en termes de faire ou de ne pas faire. Elle est a priori symbolique et basée sur les croyances religieuses, mystiques ou magiques qui restent au cœur même de l'efficacité de la plupart de ces mécanismes traditionnels de résolution des conflits. A ce stade, le recours aux fétiches, l'invocation des génies ou l'appel aux figures familiales ou communautaires disparues sont fondamentaux (Bagayoko et Koné 14). Elle se termine par un accord. Des sages du village sont alors désignés pour faire le suivi de cet accord qui est souvent accompagné de rites sacrificiels. Ce qui oblige les parties prenantes au conflit de se conformer à l'accord sous peine d'être « frappées par les Dieux des ancêtres ».

Pour une bonne compréhension de la méthode de négociation 3C, les différentes étapes sont récapitulées dans un tableau ci-dessous :

Terme en Attie (langue locale)	Traduction en français	Commentaire
« A chi pa »	Consultation	La concertation privée permet de recueillir des informations confidentielles essentielles pour éclairer les

		sages avant la rencontre publique.
« Aya nin »	Confrontation	La confrontation est une rencontre publique qui réunit toute la population, les sages et les parties en conflit pour rechercher la vérité collectivement. Elle est précédée d'un serment sacré garantissant l'honnêteté des échanges.
« Nan houê »	Concrétisation	La concrétisation aboutit à une décision finale, inspirée des débats, symbolique et ancrée dans les croyances traditionnelles et mystiques.

Cette procédure qui est ancrée dans les habitudes du village est sollicitée par les populations parce qu'elle est rendue sur la base d'un raisonnement accessible, pratique, non procédurier et avec effets immédiats (Baché, Abdoul, Fougou, et Mbarkoutou 34). Ainsi, devant l'ampleur de ce conflit qui a opposé les autochtones et les allogènes Malinké à Moapé, la chefferie traditionnelle s'est réunie en urgence et elle a pris la décision qui sied dans un tel cas de figure, le bannissement. Elle a été prononcée juste après avoir entendu quelques témoins, notamment, les jeunes et ceux qui ont été commis à la recherche du jeune disparu. Leur compte rendu a suffi pour bannir toute la communauté Malinké du Village.

L'avantage d'un tel jugement est qu'il a permis de limiter les dégâts en termes de perte en vie humaine et de sauvegarder certaines relations entre les deux communautés. Cependant, la procédure habituelle n'a pas été respectée. En effet, les populations Malinké n'ont pas été entendues et le jugement a été expéditif.

En effet, après le départ des Malinkés du village, qui, pour la plupart ont trouvé refuge dans des villages voisins ou dans la ville d'Adzopé, le calme est revenu dans le village et les négociations ont pu se poursuivre mais cette

fois-ci, entre les autorités administratives et la communauté villageoise. Ces négociations ont permis d'obtenir des acquis importants pour la cohésion sociale notamment, la reprise des activités économiques des allogènes dans le village sans êtres inquiétés.

Cependant, ils ont été interdits de vivre dans le village jusqu'à épuisement des trente (30) années de bannissement, conformément à ce qu'on pourrait appeler la « législation villageoise ». Même si elle ne constitue pas un texte légal de l'État de Côte d'Ivoire, cette décision traditionnelle basée sur la coutume locale est respectée par les populations du village car, elle est la résultante des mœurs d'un groupe social (Magnant 168).

Cependant, l'application d'un tel texte, dans le contexte actuel d'une Côte d'Ivoire où les blessures et méfiances de la crise socio-politique de 2010 restent encore vives dans la conscience collective, et où les suspicions politiques prennent le dessus sur l'approche sociétale de la culture, pourrait constituer une source de conflit. En effet, bannir toute une communauté d'un village sur la base de suspicion de meurtre, même si l'acte est à condamner, nécessite de prendre du recul.

Par ailleurs, les décisions des autorités coutumières de Moapé ont montré leurs limites en ne respectant pas totalement les normes sociales ni le principe d'impartialité du juge (Hurel 12). Plutôt que de rendre une décision juste et équilibrée, elles ont simplement sanctionné une partie, contribuant ainsi à ternir leur légitimité et leur rôle dans la prévention des conflits. De ce fait, cette partialité affaiblit l'image des instances traditionnelles, réduisant leur crédibilité auprès des populations (Baché, Abdoul, Fougou, et Mbarkoutou 37).

De plus, le contexte historique et politique de la Côte d'Ivoire, marqué par la partition du pays entre une zone sous contrôle rebelle au nord et une zone gouvernementale au sud, a influencé la gestion du conflit à Moapé. Situé dans une zone favorable au Front Populaire Ivoirien (FPI) au pouvoir à Abidjan, ce village était un terrain de tensions entre autochtones Attié et allogènes Malinké. Les différends fonciers et les préoccupations des autochtones quant à l'exploitation des terres par les allogènes ont exacerbé ces tensions.

Par ailleurs, le contexte sécuritaire et politique n'a pas favorisé une application objective de la coutume. Les Malinké, perçus comme proches de la rébellion du nord, étaient déjà suspectés par les autochtones, qui soutenaient

largement le gouvernement de Laurent Gbagbo. Ainsi, la décision d'expulser les Malinkés s'inscrit dans un climat de méfiance et d'instrumentalisation politique, où la coutume a servi de prétexte à une mesure motivée autant par des considérations ethniques et foncières que par des enjeux politiques liés à l'état de guerre.

La mort du jeune Attié a donc servi de prétexte pour expulser des voisins perçus comme des « rebelles », révélant une instrumentalisation politique du conflit. Cette manipulation, qui rappelle la « montée aux extrêmes » de Clausewitz, où les traditions sont réinterprétées pour influencer les relations de pouvoir et les dynamiques sociales, comme l'explique Balandier dans son étude intitulée *Sociologie des Brazzavilles noires* (1955). Ainsi, l'instrumentalisation politique de la coutume, en dénaturant son rôle originel, affaiblit l'autorité des institutions coutumières, autrefois garantes de la cohésion sociale. Privées de leur légitimité, elles ne peuvent plus jouer leur rôle de médiation au-delà des clivages ethniques et politiques. Cette situation favorise l'intolérance et le risque d'implosion sociale, compromettant les efforts de collaboration et d'intégration communautaire. Le dialogue interculturel, pourtant essentiel à la stabilité, se trouve menacé, mettant en péril la coexistence pacifique et l'harmonie sociale dans des contextes multiculturels fragiles.

Ce cas d'école met en évidence les limites de l'approche endogène dans la résolution des conflits, en s'appuyant sur la théorie de la régulation sociale. Celle-ci permet de mieux comprendre les actions des différents acteurs, qui agissent selon des intentions liées à leurs expériences passées. Les relations entre autochtones et allogènes sont marquées par divers défis, notamment celui du vivre ensemble, que les communautés tentent de résoudre en recourant à des mécanismes culturels et à l'intervention de la chefferie traditionnelle. Toutefois, il est essentiel de considérer ces chefs traditionnels comme des acteurs non-neutres, influencés par des conflits d'intérêts. Leur capacité à apaiser certaines tensions est souvent limitée, car ils peuvent eux-mêmes être impliqués dans les sources de ces conflits.

Aussi, les résultats de cette étude convergent avec ceux menée sous la direction de Johanna Baché intitulée : « Bassin du Lac Tchad : soutenir la cohésion sociale par l'appui aux mécanismes endogènes de prévention, médiation et résolution de conflits ? » en 2020. Celle-ci a montré que les

mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits ne sont pas exempts d'instrumentalisation politique et de luttes d'intérêt tout comme nous l'avons relevé. De plus, ces mécanismes disposent d'une capacité limitée pour gérer certains types de conflits, notamment, ceux liés aux conflits communautaires opposant autochtones et allochtones et / ou allogènes du fait de leur appartenance à l'une des communauté hôte.

Conclusion

L'analyse du mécanisme endogène de résolution des conflits entre les autochtones Attié et les allogènes Malinké à Moapé, dans la Sous-Préfecture d'Adzopé, révèle l'efficacité de ce mode de résolution ancré dans la coutume et la culture locales. Ce mécanisme a démontré sa pertinence en raison de la confiance qu'il inspire au sein de la communauté autochtone, ainsi que de sa capacité à traiter les conflits de manière proche des réalités territoriales. Cependant, son efficacité peut être freinée par des facteurs exogènes, tels que les préjugés et les intérêts personnels, qui altèrent l'impartialité et la justesse des décisions.

Dès lors, il est essentiel d'encourager une évolution de ces mécanismes traditionnels en ouvrant la voie à des changements et des adaptations nécessaires. Cela implique une approche plus inclusive, où toutes les communautés, autochtones, allochtones et allogènes sont impliquées dans le processus de résolution des conflits. Cette démarche inclusive permet de promouvoir l'harmonie et la coopération interculturelle, sans favoriser une culture sur une autre, en reconnaissant que la coutume est un outil commun, territorial et non ethnique (Magnant 171).

Dans cette optique, il est recommandé de renforcer les capacités des leaders communautaires locaux en matière de médiation et de gestion des conflits. A ce niveau, la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire devrait pouvoir prendre le lead. Il convient également de promouvoir la participation active de toutes les communautés dans les processus de résolution des conflits, tout en soutenant des initiatives de développement durable qui favorisent la coexistence harmonieuse. Un cadre légal et institutionnel flexible, intégrant les pratiques coutumières et les normes modernes, serait idéal pour garantir la durabilité de ces solutions. Ainsi, les mécanismes endogènes, lorsqu'ils sont adaptés et inclusifs, peuvent constituer des instruments fiables et efficaces pour répondre aux défis

contemporains des relations intercommunautaires.

Travaux cités

- 7e Rapport de l'ONUCI sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire Septembre – Octobre – Novembre - Décembre 2006
- Baché, Johanna, Abdoul Nasser, Fougou Hadiza Kiari, Mbarkoutou Henri Mahamat. *Bassin du Lac Tchad : soutenir la cohésion sociale par l'appui aux mécanismes endogènes de prévention, médiation et résolution de conflits ?* RESILAC, 2020, file:///g:/cames%202024-2028/publications%20nv/cedric/resilac_regional_cohesion_sociale_230922.pdf.
- Bagayoko, Niagalé, et Koné Fahiraman Rodrigue. *Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits en Afrique subsaharienne*. Rapport de recherche no. 2, UQAM, 2017.
- Balandier, Georges. *Sociologie des Brazzavilles noires*, Armand Colin, Paris, 1955
- Bellenger, Laurent. *Fondamentaux de la négociation : (Les) Stratégies et tactiques gagnantes*. ESF Sciences Humaines, 2017.
- Beuret, Jean-Étienne. « Mieux définir la concertation : du pourquoi au comment ». *Négociations*, no. 17, De Boeck Supérieur, 2012, pp. 81-86, <https://doi.org/10.3917/neg.017.0081>.
- Centre d'études stratégiques de l'Afrique. « Plus de 40 millions de personnes déplacées par les conflits en Afrique ». *African Center for Strategic Studies*, 2023, <https://africacenter.org/wp-content/uploads/2023/10/Plus-de-40-millions-de-personnes-deplacees-par-les-conflits-en-Afrique.pdf>.
- De Terssac, Gilbert. « La théorie de la régulation sociale : repères introductifs ». *Revue Interventions économiques*, vol. 45, 2012, p. 1-18.
- Dieng, Amadou. *Les modes alternatifs de règlement de conflits (MARC) en OHADA*. Cabinet Cimadevilla, 2009, <https://www.ohada.com/uploads/actualite/1078/intervention6.pdf>.
- Hurel, Benois. « Impartialité et subjectivité ». *Qu'est-ce qu'un juge impartial ? Délibérée*, n° 5 2018/3, pp. 12-20.
- Lafont, Frédéric. « Déterminer la taille de l'échantillon ». *Blog Questio*, 2024, <https://blog.questio.fr/determiner-taille-echantillon>.
- Magnant, Jean-Pierre. « Le droit et la coutume dans l'Afrique

contemporaine. » *Droit et Cultures*, vol. 48, no. 2, 2004, pp. 167-192, <https://doi.org/10.4000/droitcultures.1775>.

Mlan, Konan Séverin. « Dynamiques foncières et encastrément des marchés en Côte d'Ivoire : la fin du dogme du : Baoulé travailleur et non vendeur de terre ? » *ESJ Humanities*, vol. 17, no. 2, 2021, pp. 191-207, <https://doi.org/10.19044/esj.2021.v17n2p191>.

Ya, Komenan Raphael, et Seydou Fanny. « Impacts des mécanismes endogènes dans la résolution des conflits fonciers ruraux entre les villages de Massasso-Sénoufo et Migniniba dans le département de Kani. » *Revue Espaces Africains*, vol. 2, 2022, pp. 102-114, ISSN : 2957-9279, <https://espacesafricains.org/wp-content/uploads/2023/01/9-TAP-2022-10-223.pdf>.

About the authors/A propos des auteurs

Komenan Raphael Ya est née le 26 décembre 1975 à San-Pedro, mariée et mère de quatre enfants. Il est titulaire d'un doctorat de Culture de Paix option prévention et règlement des conflits obtenu à la Chaire Unesco pour la culture de la paix de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan en 2009. Il est Maître-Assistant et chargé de cours à ladite Chaire Unesco. Passionné par la compréhension de la nouvelle conflictualité, ses recherches sont orientées vers la compréhension des conflits futures en Afrique en général et en Côte d'Ivoire en particulier. Il a à son actif plusieurs publications sur la sécurité humaine et les mécanismes endogènes de règlement des conflits. En plus de ses charges universitaires, il occupe le poste d'Expert-Analyste en Crimes et Criminalité au Centre National de Coordination du Mécanisme d'alerte précoce (CNCMR), placée sous la tutelle du Ministère d'État, Ministère de la défense. Il a été élu, le 4 septembre 2023, Maire de la Commune de Ouellé.

Yatté Roch Cédric Assamoi, né le 8 mai 1996 à Adzopé, obtient son Baccalauréat série A2 en 2015 au Lycée Moderne d'Adzopé. Il poursuit ensuite ses études à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, au sein de l'UFR Sciences Juridiques, Administratives et Politiques (SJAP), où il obtient une Licence en Droit public en 2018, suivie d'une Maîtrise en 2019. Soucieux de contribuer à la promotion de la paix et à la gestion des conflits, il approfondit ses connaissances en intégrant la Chaire UNESCO pour la Culture de la Paix d'Abidjan. En 2023, il y obtient une Maîtrise en Culture de la Paix, option Gestion et Résolution des Conflits. Son parcours académique lui confère une connaissance pluridisciplinaire lui permettant

d'intervenir dans la mise en œuvre des politiques de prévention et de consolidation de la paix.

Casimir Bahoueli est un Enseignant-Chercheur à la Chaire UNESCO pour la Culture de la Paix de l'Université Félix Houphouët-Boigny de Côte d'Ivoire depuis 2024. Je suis spécialisé dans la culture de la paix et mes axes de recherche sont les conflits halieutiques et les mécanismes endogènes de prévention, gestion, résolution et de transformation des conflits.

How to cite this article/Comment citer cet article:

MLA: Ya, Komenan Raphael, et al. "Contribution des mécanismes endogènes dans le règlement des conflits communautaires entre autochtones attiés et allogènes malinkés dans le village de Moape dans le département d'Adzopé." *Uirtus*, vol. 5, no. 1, April 2025, pp. 190-210, <https://doi.org/10.59384/uirtus.2025.2622>.